



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 040-264004292-20250414-250414H1828H1-DE



## CIAS PAYS TARUSATE

### Délibérations du Conseil d'Administration du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

**Date de la convocation :** jeudi 10 avril 2025

**Présents :**

Jean Didier BATBY, Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Annick SOUBIROU, Véronique TOUYA

**Absents :**

Christian BENESSE, Thierry BIBES, Marcel BOUTET, Laurent CIVEL, Bernard POCH

**Pouvoirs :**

Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique TOUYA, Jean-Marie SAUBANERE a donné pouvoir à Muriel BERGES, Nicolas SAUGNAC a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
<b>Présents</b>	<b>25</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>3</b>
<b>Votants</b>	<b>28</b>

**N° 20250414-011**

**SAD - BUDGET PREVISIONNEL 2025**

VU la délibération numéro 20241014-003 du 14 Octobre 2024 portant sur le prévisionnel d'activité du budget prévisionnel de 2025 du SAD,

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration le budget annexe 2025 du SAD du Pays Tarusate (nomenclature M22).

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

La section de Fonctionnement est présentée en équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **3 081 624, 15 €**

La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de **9 949, 61 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1**

**A APPROUVER** le budget prévisionnel du budget annexe SAD de l'exercice 2025 du budget principal du CIAS du Pays Tarusate.

**ARTICLE 2**

**A AUTORISER** le Président à signer tout document à cet effet,

**ARTICLE 3**

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

**Vote** : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **15 AVR. 2025**

**Patricia LOUBERE**

La Vice Présidente du CIAS



*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*